

Séance publique du 12 juin 2007

Délibération n° 2007-4204

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Politique de soutien à la création de jardins collectifs sur le territoire de la Communauté urbaine - Approbation du programme 2007 - Attribution de fonds de concours d'investissement**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine s'est engagée, le 12 décembre 2006, dans une politique en faveur des jardins collectifs. Elle y a défini les principes de soutien qu'elle entend poursuivre pour l'animation, la formation et la production de documents ciblés ainsi que les modalités d'attribution de fonds de concours pour l'investissement demandés par la maîtrise d'ouvrage communale.

Pour 2007, deux types d'actions sont proposés :

1° - des actions d'animations et de productions de documents pédagogiques ainsi que des actions de formations, d'événements et de stages sur les jardins collectifs pour favoriser la création et l'émergence de projets avec l'appui d'associations spécialisées dans ce type d'animations.

Il s'agit :

- de l'association Le Passe- Jardins qui propose :

. d'accompagner 15 projets pour encourager l'émergence des jardins collectifs, réaliser 2 journées d'informations en direction des techniciens des villes et des créateurs de jardins, de rencontres de 2 jours pour accompagner des initiatives locales, d'un chantier de handicapés environnement,

. la participation à des événements comme : journée du patrimoine, rendez-vous au jardin, salon Primevère, etc. et l'animation du réseau le jardin dans tous ses états (rencontres sur le Grand Lyon),

. la création de documents tels que l'annuaire des jardins collectifs du Grand Lyon et la réalisation d'un livret reprenant la charte du jardinier éco-responsable.

L'ensemble du budget est fixé à 88 000 € se répartissant comme suit :

- 45 000 € pour le fonctionnement,

- 43 000 € pour l'animation ;

- de l'association Les Cultivateurs qui propose :

. la participation au projet Traversant 3 auprès des adolescents de la cité sociale de Gerland,

. un atelier jardinage sur les faire-savoir les savoir-faire et une animation monter une animation jardin,

. réaliser une plaquette sur l'intégration du jardin dans les aménagements urbains ainsi qu'une charte graphique.

L'ensemble du budget est fixé à 9 000 € ;

- de l'association Côté jardins qui propose :

- . d'animer les créations de jardins dans les écoles, centres sociaux ou maisons de retraite,
- . de participer aux journées annuelles enfance et nature,
- . de participer à la formation sur les jardins en réalisant des supports pédagogiques,
- . d'accompagner des ateliers pédagogiques compostage permettant de disséminer cette pratique sur le Grand Lyon.

L'ensemble du budget est fixé à 12 960 € ;

- de l'association Jardingues qui propose :

- . l'animation des mini-jardins situés dans les espaces délaissés (pieds d'arbres, recoins, talus, fissures, etc.) ou les jardins dits Jardins Champignons sur les trottoirs,
- . des stages jardins dans les écoles,
- . l'animation des Terrasses, 27, montée du Chemin Neuf dans le 5^e arrondissement.

L'ensemble du budget est fixé à 2 000 €.

L'ensemble de ces animations et formations totalise un montant de 111 960 € qui se décompose en animations pour 65 000 € et documents et actions d'accompagnement pour 46 960 €.

2° - Des fonds de concours d'investissements demandés par les Communes pour la création de jardins

Il s'agit de créer à Villeurbanne, dans le quartier des Brosses, un ensemble de 30 jardins familiaux ainsi qu'une parcelle collective sur un ancien jardin public pour une participation d'un montant de 48 000 € correspondant à 30 % du montant total des travaux, soit 160 043 € HT délibéré par le conseil municipal de Villeurbanne du 16 décembre 2004.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle environnement le 14 mai 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2007 :

- à l'association Le Passe-Jardins, pour un montant de 88 000 €,
- à l'association Les Cultivateurs, pour un montant de 9 000 €,
- à l'association Côté Jardins, pour un montant de 12 960 €,
- à l'association Jardingues, pour un montant de 2 000 €,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement à la commune de Villeurbanne pour les jardins du quartier des Brosses, d'un montant de 48 000 € nets de taxes.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions et tous les documents nécessaires à ces attributions.

3° - Les dépenses de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 830 - opération n° 102.

4° - Les dépenses d'investissement seront imputées sur l'opération espaces naturels et jardins à créer, qui fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale écologie urbaine, pour un montant de 48 000 € à prévoir en crédits de paiement sur 2007 et 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,